



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

Nombre de conseillers en exercice : **29** – Présents : **23** – Pouvoirs : **6** – Votants : **29**

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mai 2026

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire ; Mme Anne-Elizabeth DEZARD, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Armelle KRATZ, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Thierry LECOUR, Mme Colette CARON, M. Pascal PEREAL, Adjoints ; M. Alain DAJON, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, M. Christian LEPROVOST, Conseillers Municipaux Délégués ; Mme Charlène GUILLOT-MARCHETTI, M. Hubert SIGNOL, , M. Aurélien BOUY, Mme Michèle SCHAELLER, Mme Martine SEQUELA, M. Aboubakari WAGUÉ, Mme Annie CHARRY, M. Clément BELLIERE, Mme Dominique BAËCILE, M. Jimmy QUATRESOUS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à Mme Martine VANTREESE
M. Eric DELACOURT, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
Mme Christiane CHERRIER, pouvoir à Mme Véronique BABIN-PREVOST
Mme Eloïse DESLANDRE, pouvoir à Mme Armelle KRATZ
Mme Virginie ANDRE, pouvoir à M. Léopold DUSSART
M. François VAUTHRIN, pouvoir à Mme Martine SEQUELA

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Mme Véronique BABIN-PREVOST

Numéro : **2026-48**

Pôle : Services à la population et proximité – Direction des Affaires Générales

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Objet : **Élection des délégués du Conseil municipal aux élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

Vu le Code électoral,

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le décret n°2026-301 en date du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté n° DCL/BCE/2026/109 en date du 13 mai 2026 indiquant le nombre de délégués des conseils municipaux à élire dans chaque commune de l'Eure dans la perspective des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R133, le bureau de vote doit être présidé par le Maire ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Madame CARON Colette et Monsieur ADAM Jean-Philippe
- Madame GUILLOT-MARCHETTI Charlène et Monsieur BELLIERE Clément

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L289 et R133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste n°01 : Les Andelys passionnément

	NOM	Prénom
01	DEZARD	Elisabeth
02	ADAM	Jean-Philippe
03	KRATZ	Armelle
04	DUSSART	Léopold
05	VANTREESE	Martine
06	LECOUR	Thierry
07	CARON	Colette
08	PEREAL	Pascal

09	BABIN-PREVOST	
10	LEPROVOST	Christian
11	DESLANDRE	Eloïse
12	DAJON	Alain
13	GUILLOT-MARCHETTI	Charlène
14	WUYTS	Willy
15	ANDRE	Virginie
01	SIGNOL	Hubert
02	CHERRIER	Christiane
03	BOUY	Aurélien
04	SCHAELLER	Michèle
05	DELACOURT	Eric

Liste n°02 : Les Andelys ensemble, notre force

	NOM	Prénom
01	VAUTHRIN	François
02	CHARRY	Annie
03	WAGUE	Aboubakari

Liste n°03 : Renouveau des Andelys

	NOM	Prénom
01	BELLIERE	Clément
02	BAECILE	Dominique
03	QUATRESOUS	Jimmy

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret. Les candidats sont présentés dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du Conseil.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 00

Nombre de suffrage exprimés : 29

Nombre de suffrage blancs constatés par le bureau : 00

La liste n° 01 obtient 22 suffrages (vingt-deux)

La liste n° 02 obtient 04 suffrages (quatre)

La liste n° 03 obtient 03 suffrages (trois)

Monsieur le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil municipal :

	NOM	Prénom
01	DEZARD	Elisabeth
02	ADAM	Jean-Philippe
03	KRATZ	Armelle
04	DUSSART	Léopold
05	VANTREESE	Martine
06	LECOUR	Thierry
07	CARON	Colette
08	PEREAL	Pascal
09	BABIN-PREVOST	Véronique
10	LEPROVOST	Christian
11	DESLANDRE	Eloïse

12	DAJON	
13	VAUTHRIN	François
14	CHARRY	Annie
15	BELLIERE	Clément

Monsieur le Maire proclame élus suppléants, par les membres du Conseil municipal :

	NOM	Prénom
01	GUILLOT-MARCHETTI	Charlène
02	WUYTS	Willy
03	ANDRE	Virginie
04	SIGNOL	Hubert
05	CHERRIER	Christiane

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Maire,
Frédéric DUCHÉ